

Autorisation d'exploitation de cultures marines

référence : article R923-25 du code rural et de la pêche maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE n°01/2021

Il sera ouvert **du 23 février 2021 au 09 mars 2021 inclus** une enquête sur les demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines désignées sur le feuillet ci-joint.

Toutes personnes qui auraient à présenter des moyens d'opposition contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner **avant le 09 mars 2021** sur le cahier mis à la disposition du public au siège de la Délégation à la mer et au littoral ou dans les MAIRIES de DUNKERQUE, LEFFRINCKOUCKE, ZUYDCOOTE et BRAY-DUNES.

Le Comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins sont informés de cette enquête.

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le **04 mars 2021** à la délégation à la mer et au littoral.

Les documents concernant la demande initiale peuvent être consultés à la DDTM/DML de Dunkerque pendant la durée de l'enquête sur demande par téléphone au 03 28 24 98 34, ou par mail à l'adresse suivante : **ddtm-dmlni@nord.gouv.fr**

Arrête la présente liste à 25 demandes.

à Dunkerque, le 25/01/2021

Pour le préfet, par subdélégation, l'adjoint au
Délégué à la Mer et au Littoral

Pour le Directeur
et par délégation
Le Directeur principal
des cultures marines
et des élevages marins



DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL

30 rue l'hermitte- 59140 DUNKERQUE

☎ : 03.28.24.98.34 Courriel : ddtm-dmlni@nord.gouv.fr

